



Schweizerische Zahnärzte-Gesellschaft
Société Suisse d'Odonto-stomatologie
Società Svizzera di Odontologia e Stomatologia
Swiss Dental Association

SSO

Section de Genève



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE MÉDECINE
Section de médecine dentaire



Society ④ Dental Science
Switzerland
Connecting Professionals for Quality

A tous les membres de l'AMDG

Genève, le 23 septembre 2013

ODIM : Informations importantes

Chers membres,

Voici quelques informations importantes en matière de stérilisation et d'hygiène :

Les contrôles du Médecin Cantonal se poursuivront de façon inopinée dans les cabinets du Canton.

Un formulaire officiel relatif à la stérilisation vous sera à nouveau adressé en 2014 par la Direction Générale de la Santé.

Le médecin cantonal informe les associations que les personnes exerçant une activité dans le domaine de la stérilisation qui ne sont pas au bénéfice d'une formation de base dans ce domaine seront dénoncées au Procureur par son service.

En collaboration avec le Médecin Cantonal, le prof. J.-A. Romand, et l'expert M. Hervé Ney, nos associations vous proposeront régulièrement des cours vous permettant d'actualiser vos connaissances et de répondre aux exigences légales dans votre pratique au cabinet.

Nous remercions les membres qui souhaiteraient encore suivre le **module II** (ateliers pratiques en matière de stérilisation), de s'annoncer directement à martine.riesen@bluewin.ch pour les professions dentaires et kbuxtorf@kbf.ch pour les professions médicales. Il convient d'annoncer le nombre de personnes concernées, leur nom et leur profession. Nous essaierons d'organiser quelques ateliers en fin d'année 2013 ou au début 2014. Délai d'annonce : 30 septembre 2013.

Par ailleurs, le **module III** vous sera proposé en février 2014. Il s'agit d'un complément obligatoire pour toute personne ayant obtenu son CFC ou son diplôme avant 2005. Plus encore, il est recommandé à tous car dans chaque cabinet, **au minimum la personne responsable de la stérilisation doit le posséder pour obtenir la conformité du cabinet**. Toute l'équipe du cabinet y sera conviée : médecins, médecins dentistes, assistantes médicales et assistantes dentaires.

A ce propos, nous vous informons également que les associations ont obtenu de la part de la DGS que l'ensemble des trois modules réalisés avant fin 2014 permette aux professionnels de la santé d'acquérir les connaissances nécessaires aux petites structures pour remplir les conditions légales. **Ceci vous exempte de suivre les trois jours de formation chez Espace Compétence** et correspond à 7 heures de cours de formation continue à un coût modique.

Les associations prient donc les personnes formées avant 2005 ou celles s'étant vu intimer par la DGS l'ordre de suivre trois jours de formation chez Espace Compétence de ne pas forcément s'inscrire à ce cours, mais d'impérativement être présentes au module III de février 2014.

Nous vous prions d'agréer, chers Membres, nos meilleures salutations.

Martine Riesen, Membre du Comité et
Véronique Müller Campanile, Présidente

